

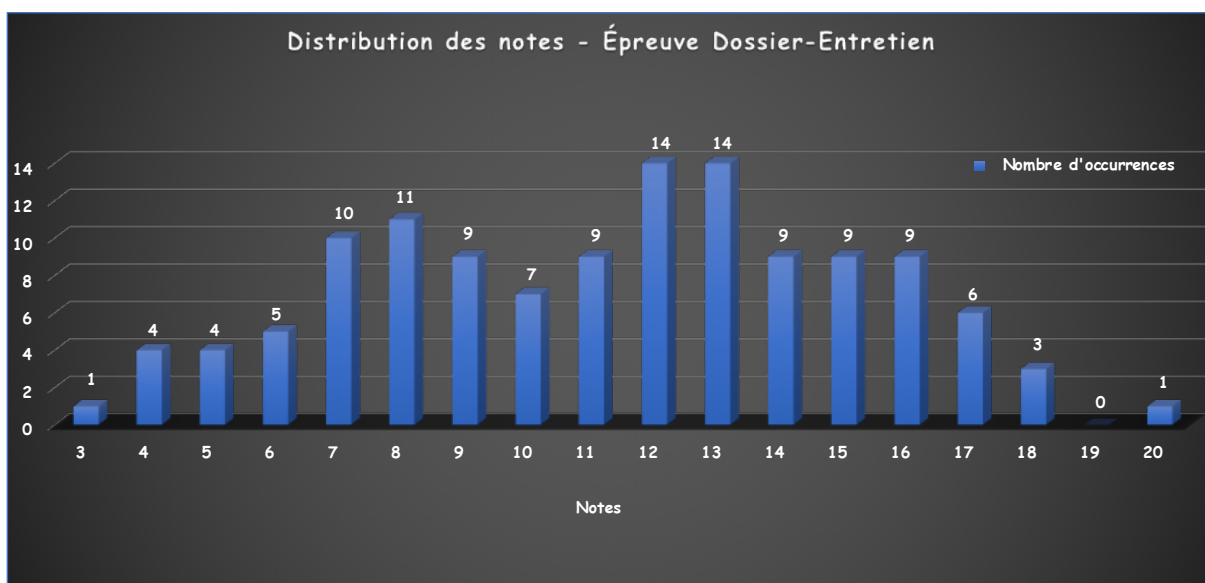
Rapport épreuve Dossier-Entretien 2021

Pour mémoire, les oraux du concours d'entrée de la session 2020 n'avaient pas eu lieu en raison du contexte sanitaire. En conséquence, le jury retrouvait en 2021 les candidates et candidats avec une incertitude quant aux effets possibles des conditions générales de préparation sur leurs prestations lors de la session 2021. Les résultats d'ensemble ne portent pas la marque de ces mois pourtant compliqués que nous avons traversés.

Pour la session 2021, le nombre de candidats admissibles était de 141, soit un effectif quasiment identique par rapport à 2019 où ils étaient 142. 125 candidats se sont effectivement présentés à cette épreuve ; le nombre d'absents s'élève donc à 16, soit une proportion proche de 13 %.

La dispersion des résultats est relativement stable par rapport à la précédente session ; l'écart-type se situe à 3,79 contre 3,66 il y a deux ans. Quatre notes (7 ; 8 ; 12 ; 13) concentrent plus de 39 % des résultats des présents. La moyenne de l'épreuve est significativement en hausse : 11,26 (10,41 en 2019 ; 10,73 en 2018). La médiane se situe désormais à 12 ; ce qui correspond à une valeur en hausse par rapport à celle observée les années antérieures. Les notes s'échelonnent de 3 à 20. 28 % des notes sont inférieures ou égales à 8 ; 29,6 % sont supérieures ou égales à 14. Outre une concentration sur les notes 12 et 13 (28 occurrences), leur distribution est plutôt d'allure bimodale, comme l'illustre l'histogramme ci-après.

Le niveau d'ensemble des candidats est solide. Les membres du jury s'accordaient sur ce constat. Des variations s'observent toutefois selon les trois disciplines qui composent l'épreuve.



L'oral de Dossier-Entretien correspond à un exercice très significatif quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits (ni trop longs ni trop fréquents), connexion avec d'autres références, éléments de critiques. Des lectures réitérées trop volontiers sont souvent synonymes d'une insuffisante prise de distance avec les textes et d'une mise en perspective indigente dans l'incapacité de jeter des passerelles vers d'autres travaux et auteurs. À travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Rappelons aussi ce que n'est pas l'épreuve en la distinguant d'autres modèles plus ou moins académiques. Il ne s'agit donc pas d'une note de synthèse, d'une question de cours, d'une lecture de morceaux choisis ou enfin d'une fable sociale qui serait le fruit de l'imagination du candidat.

Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer ensemble.

L'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Pour cette session 2021, voici quelques chiffres établis sur un échantillon d'un tiers des présents :

- * la durée moyenne des exposés est d'un peu moins de 28 minutes ;
- * l'écart-type est d'un peu moins de 3 minutes ;
- * le mode correspond à 30 et concerne les trois dixièmes des exposés ;
- * le temps pris par les exposés s'échelonne entre 18, pour le plus court, et 32 minutes, pour le plus long.

Tous ces éléments convergent pour attester que les « règles du jeu » semblent désormais bien maîtrisées. On peut faire l'hypothèse que le contenu des rapports du jury des éditions antérieures ait été bien diffusé et mis à profit.

Pour autant, rappelons que les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de jouer la montre pour tenir le

temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Un équilibre minimal entre les parties de l'exposé doit en outre être respecté. Il n'est pas souhaitable que certaines ne durent que 3-4 minutes. Ainsi a-t-on assisté, une fois encore lors de cette session, à une troisième et dernière partie entamée alors qu'il ne restait que quatre minutes ; trois minutes lui seront consacrées ; moins d'une pour la conclusion. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas non plus entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées. L'utilisation du tableau est une possibilité qu'envisagent certains candidats. Attention toutefois au soin accordé aux schémas et graphiques : ils doivent être utiles à l'exposé. Il importe de ne pas omettre de mentionner abscisses et ordonnées, de même que les unités de mesure.

Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de farder le propos avec des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés. Il est inopportun d'arroser continuellement un exposé de références ; cela produit le plus souvent un effet de trop-plein et de superficialité lorsque vient le moment des questions où des approfondissements sont demandés sur les travaux qui auront précédemment été mentionnés. A force d'être égrenés, les chapelets de références à des titres et des auteurs finissent par écorcher leurs noms, révélant un peu plus la fragilité des acquisitions. Le saupoudrage de références se volatilise bien souvent quand souffle la première rafale de questions. L'entretien avec les membres du jury ne fait alors que confirmer une volonté de faire illusion.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Les candidats doivent par exemple être capables de répondre à des demandes de définitions simples que leur adresse le jury. Si la méconnaissance de

certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu constater des méconnaissances ou confusions inquiétantes :

- * l'expression « carrière de malade mental » n'évoquant absolument rien ;
- * des difficultés à donner des explications simples et claires sur des notions telles que l'élasticité-prix de la demande ou encore l'impôt négatif ;
- * les travaux de Michel Foucault sur la folie inconnus ;
- * les plus grandes difficultés éprouvées lorsqu'il s'est agi de décrire, même assez vaguement, les périodes de cohabitation ;
- * la CFDT n'évoquant presque rien ;
- * une incapacité à expliquer les mécanismes à l'œuvre dans une dévaluation ;
- * la méconnaissance de l'organisation antérieure du système scolaire en deux ordres d'enseignement ; de façon plus générale, la sociologie et l'histoire de l'éducation gagneraient à être mieux connues ;
- * l'ignorance des divers mouvements combattants mais aussi des opérations militaires de la Seconde guerre mondiale (les dates, noms, lieux des différents débarquements alliés n'ont pu être fournis à plusieurs reprises) ;
- * même si elles entretiennent des liens, la désindustrialisation et les délocalisations ne doivent pas être confondues.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision. L'importance de ce second temps de l'épreuve mérite d'être rappelée. Il est encore trop fréquent de voir nombre de candidats s'essouffler après une première partie parfois très convenable. Il est toujours regrettable d'assister à un affaissement des candidats dans ce deuxième temps de l'épreuve faisant suite à une présentation augurant d'une compréhension tout à fait louable du dossier. Pour que les candidats appréhendent ce moment de l'épreuve avec plus de sérénité, on ne peut que leur recommander d'essayer d'anticiper davantage les questions. En tout état de cause, il ne faut pas se démobiliser au moment de l'entretien. Encore trop nombreux sont celles et ceux qui « flanchent » après quelques petites difficultés rencontrées. Cette séquence offre l'opportunité de racheter un exposé peu convaincant, par exemple en revenant sur des éléments du dossier pour les mobiliser dans les réponses aux questions. Elle a aussi sa propre temporalité, de sorte que des réflexions

pertinentes peuvent atténuer, voire faire oublier quelques maladresses ou absences préalables.

On peut esquisser quelques éléments d'étalonnage de la notation en trois grands ensembles à l'intérieur desquels l'échelonnement des notes est lié à la maîtrise et à la pertinence des connaissances, à la clarté du plan et de l'argumentation, à la qualité des réponses lors de la séance de questions.

Les meilleurs exposés, dont l'évaluation est comprise entre 14 et 20, correspondaient à 37 candidats (29,6 %) lors de cette session 2021. Si l'on effectue une immersion dans les catégories de discernement des membres du jury, ils correspondent aux caractéristiques suivantes qui sont agrégées plus ou moins exhaustivement :

- * l'exposé est porteur d'une thèse permettant d'éclairer les éléments du dossier ; le thème est très bien problématisé ; le plan est pertinent et aisé à suivre ; de la solidité se dégage des réponses aux questions ; une capacité à raisonner est bien mise en valeur par des réponses développées ;

- * le candidat restitue bien le contenu du dossier, utilisant les éléments tels que les options méthodologiques, les chiffres, l'iconographie, le paratexte en général. L'ensemble est compris dans la mesure où l'essentiel du propos a fait l'objet d'une appropriation et est rendu de manière synthétique avec justesse. Même lorsque les connaissances ne sont pas d'une précision extrême, la réflexion demeure pertinente. Sont appréciées les capacités à mobiliser exemples et connaissances à bon escient ;

- * l'exposé est bien structuré et instaure un dialogue astucieux entre les deux textes. Les enjeux du dossier sont identifiés dès l'introduction et font l'objet d'une reprise au moment de la conclusion ; des éléments de critique de certaines thèses contenues dans les documents sont judicieusement développés ;

- * le candidat connaît les débats qui structurent les disciplines, les sensibilités et les espaces de publication qui les relaient.

Dans ces prestations, les connaissances sont variées et approfondies. Elles font l'objet de bonnes mises en perspective. En bref, le candidat connaît et comprend les questions abordées par le dossier.

Une prestation, notée 17, a ainsi su conjuguer les qualités suivantes : une interrogation judicieuse sur l'emploi du singulier ou du pluriel à associer à une notion telle que masculinité, pour envisager ensuite les approches en termes de masculinité hégémonique ou d'hybridation de la masculinité ; une bonne connaissance des différentes dimensions de l'espace social ; une réelle aptitude à lire et expliquer les figures contenues dans le dossier ; un exposé structuré et pertinent ; une capacité très appréciée à illustrer le propos par des exemples ; une très bonne maîtrise des références mobilisées.

Les exposés de niveau intermédiaire, dont l'évaluation est comprise entre 9 et 13, incluaient 53 prestations (42,4 %). Ils coïncident avec ces propriétés qui se combinent plus ou moins :

- * des enjeux théoriques bien restitués mais avec des difficultés pour les connecter aux textes ;
- * des difficultés à passer d'une culture livresque à des exemples concrets ancrés dans l'histoire ou des réalités sociales ;
- * des exposés situés aux confins d'une dissertation de philosophie ;
- * un déséquilibre entre la prestation lors de l'exposé et une séance de questions poussive ;
- * le candidat pose quelques bonnes questions mais apporte des réponses volontiers polémiques quelque peu maladroites ;
- * les propos ont tendance à ne pas se renouveler, développent des explications simplificatrices, se satisfont d'approximations. Le candidat « parle pour ne rien dire », ou encore « le propos tourne un peu en rond » [extraits des notes prises par un membre du jury] ;
- * il y a bien un souci de restitution des éléments du dossier mais il ne porte pas de véritable ligne d'analyse et l'approche demeure essentiellement descriptive ; il manque un effort de montée en généralité du propos.

C'est parmi ces exposés de niveau intermédiaire que peut s'observer une tendance à l'arrosage de références qui égare parfois l'auditoire et où s'égarer souvent les candidats qui sont incapables de les articuler à l'objet du dossier. Cet usage ornemental des références n'est pas du meilleur effet.

Reprenons ici quelques-uns des traits d'un oral, noté 13, qui présentait ces quelques caractéristiques : un effort louable pour ne pas demeurer sur un registre exclusivement descriptif des articles, pour aller au-delà des textes, même si cela a pu se traduire par une partie quelque peu dissociée du sujet ; un ensemble convenable avec des fragilités ; un approfondissement pouvant s'avérer limité quand certains points sont creusés ; une conclusion consistant largement en une répétition de l'introduction ; quelques connaissances hésitantes.

Les exposés de faible niveau, dont l'évaluation est comprise entre 3 et 8, ont été le fait de 35 postulants (28 %). Ils cumulaient avec des fréquences variables les maladresses ci-après :

- * une impossibilité de repérer un fil conducteur dans l'exposé ; conséquence : il est pénible à suivre. Le candidat ne prend pas soin d'explicitier les mécanismes à l'œuvre dans les liens qu'il esquisse.
- * des parties au contenu purement formel faites de restitutions hasardeuses des textes, voire d'incompréhensions de leur signification ; le contenu des textes est alors peu restitué au final. Le contenu synthétique des textes n'a été donné à aucun moment :

l'auditeur qui n'aurait pas lu les textes du dossier serait bien en peine d'en saisir le contenu à partir de ces exposés superficiels. Plus problématique encore : des incompréhensions relatives aux sources sur lesquelles se fondent les travaux et résultats présentés dans les textes ;

- * des exposés portés par un plan peu imaginatif où un chaque partie renvoie à un texte. En l'occurrence, le lien entre les deux textes n'est ni saisi ni exploité ;

- * l'approfondissement de l'analyse demeure faible lorsque les candidats n'ont su que faire des textes du dossier... si ce n'est une paraphrase assez maladroite. L'exposé n'est pas porteur de mise en enjeux historiographiques, épistémologiques, méthodologiques. Les explications demeurent artificielles, se bornant à une plate reprise de chiffres ou de faits sans esquisser d'analyse de causes plus profondes. Quelques pistes peuvent avoir été entrevues mais elles ne sont pas vraiment exploitées. Ce genre de difficultés se retrouvent généralement lors de la séance de questions qui suit les exposés ;

- * l'utilisation d'expressions non maîtrisées ;

- * un des supports du dossier a été laissé de côté ;

- * des candidats proposant des éléments d'analyse demeurant à un niveau stratosphérique se traduisant notamment par une incapacité à mobiliser des exemples ou d'en développer un quand le jury l'y invite ;

- * l'épreuve ne saurait être transformée en question de cours destinée à recycler des connaissances. C'est particulièrement perceptible lorsque le contenu du dossier est purement et simplement éludé. Il faut se confronter aux documents et non pas s'efforcer de les contourner ;

- * un exposé décousu fait d'une succession de remarques ponctuelles sans la moindre transition ;

- * des faiblesses dans le développement des réponses et la maîtrise des connaissances ;

- * une structure disproportionnée des exposés avec des parties ou des introductions surdimensionnées occasionnant des restrictions excessives du reste du propos. Faire à tout prix un exposé en trois parties comporte des risques de déséquilibre qui se réalisent souvent à l'occasion de ce troisième temps qui est soit un assemblage un peu fourre-tout où l'on tente de placer tout ce qu'on n'aurait pas pu ranger ailleurs soit une pièce escamotée.

Dans ces prestations les moins bonnes, l'exercice est parfois atrophié en un commentaire linéaire des textes. Rappelons qu'il importe de construire un exposé dont les parties ne se confondent pas avec le premier texte pour l'une et le second pour l'autre. Cette manière de faire correspond bien sûr à un expédient très peu satisfaisant. Des parties d'exposé sans la moindre subdivision repérable n'aident pas à structurer une analyse. Elles sont perçues comme la marque d'une rigueur et d'un approfondissement insuffisants. Des réponses indigentes sont desservies par le faible souci accordé à l'expression ; elles ne

mobilisent pas le lexique des sciences sociales pour y substituer des banalités peu éloignées du sens commun ou des envolées journalistiques. Il est nettement préférable de faire des phrases plutôt que de lâcher des mots-clés sans les accompagner d'un travail d'analyse. Ces remarques sont destinées à rappeler que le plus grand soin doit être accordé au vocabulaire employé. Les soucis rencontrés avec le vocabulaire se manifestent fréquemment de deux façons : soit il est de sens commun, soit, quand c'est davantage celui des sciences sociales, il est utilisé à mauvais escient.

Plus généralement, répondre aux questions en plus d'une phrase en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le candidat. Il y a un danger à vouloir en dire, en faire trop, voire à vouloir « tout dire ». L'exercice confine alors à la dispersion en proposant des analogies d'une pertinence douteuse. En l'absence d'effort de structuration, l'exposé donne alors lieu à des digressions, des répétitions, et, pour finir, à une gestion lacunaire du temps imparti qu'une accélération du débit de parole achèvera de desservir.

Enfin, s'agissant d'une épreuve orale, des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que savoir rythmer un exposé oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement.

Économie

Note la plus basse : 04

Note la plus haute : 18

Moyenne : 11,2

Les 46 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 18. Avec 11,2 sur 20, la moyenne des notes est supérieure à celle des trois dernières sessions pour retrouver son niveau de 2016 (rappel : 10,44 en 2019 ; 10,33 en 2018 ; 10,66 en 2017, 11,27 en 2016). La dispersion des notes augmente également pour se rapprocher du niveau atteint en 2017 : l'écart-type est de 3,51 (rappel : 3,14 en 2019 ; 2,84 en 2018 ; 3,63 en 2017 ; 3,73 en 2016).

Les 13 sujets des dossiers en économie proposés cette année portaient principalement sur des thèmes centraux en économie (« Mesurer et lutter contre la discrimination à l'embauche », « Inégalités et environnement », « Quelle analyse de la concurrence », « La réforme du système de retraite en France », « Quelle amélioration pour l'assurance chômage », etc.), et sur des sujets d'actualité (« La mesure de l'économie en temps de

crise : le cas de la Covid-19 », « La politique économique post crise sanitaire », « Quelle analyse du mouvement des gilets jaunes »).

Dossier 1 : Big data et sciences sociales

Bourany (Thomas), « Les 5V du big data », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/2 (n° 23), p. 27-31.

Renault (Thomas), « 2. Données massives et recherche en économie : une (r)évolution ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/2 (n° 23), p. 32-40.

Ollion (Étienne), « 6. Les sciences sociales, contre la data science ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/2 (n° 23), p. 77-86.

Dossier 2 : Mesurer et lutter contre la discrimination à l'embauche

du Parquet (Loïc), Petit (Pascale) (2019). « Discrimination à l'embauche : retour sur deux décennies de testings en France », *Revue française d'économie*, 2019/1 (Vol. XXXIV), p. 91-100 & 114 & 121-127. [Extraits]

Carcillo (Stéphane), Valfort (Marie-Anne), « Lutter contre les discriminations sur le marché du travail », *Notes du conseil d'analyse économique*, 2020/2 (n° 56), p. 1-12.

Dossier 3 : Inégalités et environnement

Ravnigné (Emilien), « 13. Quels impacts distributifs des politiques environnementales ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2020/1 (n° 26), p. 198-206.

Guivarch (Céline), Taconet (Nicolas), « Inégalités mondiales et changement climatique », *Revue de l'OFCE*, 2020/1 (165), p. 37-59. [Extraits]

Dossier 4 : La mesure de l'économie en temps de crise : le cas de la Covid-19

Bignon (Vincent), Garnier (Olivier), « Mesurer l'impact de la crise Covid-19. L'expérience de la Banque de France », *Revue de l'OFCE*, 2020/2 (166), p. 45-57.

Ragot (Xavier), « La crise de la Covid-19 changera-t-elle notre façon de faire de l'économie ? Analyses et prévisions économiques par temps de crise », *Revue de l'OFCE*, 2020/2 (166), p. 5-21.

Dossier 5 : Quelle analyse de la concurrence ?

Beuve (Jean), « 1. Les deux visages de la concurrence », *Regards croisés sur l'économie*, 2019/2 (n° 25), p. 14-23.

Fèvre (Raphaël), « 2. L'évolution du concept de concurrence d'Adam Smith à Friedrich Hayek », *Regards croisés sur l'économie*, 2019/2 (n° 25), p. 24-35.

Eloire (Fabien), « 3. La concurrence, un rapport social conflictuel et socialisateur », *Regards croisés sur l'économie*, 2019/2 (n° 25), p. 42-49.

Dossier 6 : Quelle amélioration pour l'assurance chômage ?

Cahuc (Pierre), Prost (Corinne), « Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi », *Notes du conseil d'analyse économique*, 2015/5 (n° 24), p. 1-12.

Cahuc (Pierre), Carcillo (Stéphane), Landais (Camille), « Repenser l'assurance chômage : règles et gouvernance », *Notes du conseil d'analyse économique*, 2020/7 (n° 61), p. 1-12.

Dossier 7 : La réforme du système de retraite en France

Eloire (Fabien), Fretel (Anne), Noûs (Camille) et al., « Introduction. Le système de retraite français face à la logique gestionnaire et comptable : une fuite en avant », *Revue Française de Socio-Économie*, 2020/en lutte (Hors-série), p. 11-21.

Masson (André), « La retraite par répartition au crible de la pensée multi-solidaire », *Revue de l'OFCE*, 2020/6 (170), p. 131-143 & 152-162. [Extraits]

Dossier 8 : L'analyse économique de l'activité des femmes

Briard (Karine), « L'élasticité de l'offre de travail des femmes en France. Petite revue de méthodes et de résultats », *Revue de l'OFCE*, 2020/5 (169), p. 39-48 & 56-60 & 63-64. [Extraits]

Lemière (Séverine), « 13. Le partage entre emploi et famille et entre femmes et hommes : Une question de politiques... », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/2 (n° 15), p. 230-243.

Dossier 9 : Le financement de l'Université et ses conséquences

Magni-Berton (Raül), « « Partager le revenu ». Pour une nouvelle formule de financement de l'enseignement supérieur qui vient de l'Oregon », *Revue d'économie politique*, 2021/2 (Vol. 132), p. 173-191. [Extraits]

Doray (Pierre), Laplante (Benôît), Bastien (Nicolas), « 9. Quel est l'impact de la hausse des frais d'inscription sur l'accès à l'université ? L'exemple du Québec », *Regards croisés sur l'économie*, 2015/1 (n° 16), p. 162-173. [Extraits]

Dossier 10 : La politique économique post crise sanitaire

Martin (Philippe), Pisani-Ferry (Jean), Ragot (Xavier), « Pour une refonte du cadre budgétaire européen », *Notes de Conseil d'analyse économique*, n°63, 2021/4, p. 1-13.

Charles (Sébastien), Dallery (Thomas), Marie (Jonathan), « Covid-19 et imbrication des crises : réhabiliter le keynésianisme pour refonder la politique macroéconomique », *Revue de la régulation*, 29/2021, p. 1-16.

Dossier 11 : Environnement et politiques publiques

Sadourny (Mathieu), « Quotas et taxe : des instruments équivalents ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2020/1 (n° 26), p. 80-86.

Douenne (Thomas), Fabre (Adrien), « 6. La taxe carbone et son acceptabilité sociale », *Regards croisés sur l'économie*, 2020/1 (n° 26), p. 87-96.

Bureau (Dominique), Henriët (Fanny), Schubert (Katheline), « Pour le climat : une taxe juste, pas juste une taxe », *Notes du conseil d'analyse économique*, 2019/2 (n° 50), p. 1-12.

Dossier 12 : Quelle analyse du mouvement des gilets jaunes ?

Blavier (Pierre), « Que nous apprennent les sciences sociales sur les Gilets jaunes, et ceux-ci sur la société française ? Une entrée par les enjeux socio-économiques », *Revue Française de Socio-Économie*, 2020/1 (n° 24), p. 219-229.

Algan (Yann), Malgouyres (Clément), Senik (Claudia), « Territoires, bien-être et politiques publiques », *Notes de Conseil d'analyse économique*, n°55, 2020/1, pp. 1-12.

Dossier 13 : Nudge et politiques publiques

Kenedi (Gustave), « Nudge : justifications et applications », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 81-85.

Leclère (Chloé), « Les nudges : un outil pour les politiques publiques ? », *Idées économiques et sociales*, 2017/2 (N° 188), p. 41-47.

Ferey (Samuel), Gabuthy (Yannick), Jacquemet (Nicolas), « L'apport de l'économie expérimentale dans l'élaboration des politiques publiques », *Revue française d'économie*, 2013/2 (Volume XXVIII), p. 155-171. [Extraits]

Commentaires :

De manière générale, le niveau moyen des candidat.e.s a été plus élevé au cours de cette session relativement aux dernières sessions (médiane à 12/20 comparée aux 10/20 et 10,5/20 des sessions 2018 et 2019). Seul 15% des candidat.e.s a une note inférieure ou égale à 08/20 (contre un-quart à la session 2019 et un-tiers les années précédentes) et un peu plus d'un-quart a reçu une note supérieure ou égale à 14/20. Le nombre de très bons candidat.e.s (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales, et en prenant de la hauteur par rapport au dossier documentaire) a doublé : 6 candidat.e.s ont reçu une note supérieure ou égale à 15/20 contre 3 lors de la session 2019.

Sur la forme, la plupart des candidat.e.s ont bien intégré la méthodologie de l'épreuve : ils contextualisent le sujet (on note une amélioration significative lors de cette session 2021 sur ce point), présentent et synthétisent dès l'introduction les enjeux des documents, problématisent et structurent leur exposé (le plus souvent en 3 parties). Cependant, un nombre non négligeable de candidat.e.s gagnerait à mieux définir les termes importants du sujet afin de progresser dans leur réflexion. Par ailleurs, depuis maintenant plusieurs années, la gestion du temps entre les différentes parties est bonne, très peu de candidat.e.s dépassant les trente minutes imparties ou n'utilisant qu'une vingtaine de minutes pour présenter leur exposé. De plus, assez peu de candidat.e.s ont recouru à l'usage systématique de citations tirées des documents qui nuit à la fluidité de l'exposé.

La difficulté de l'épreuve consiste à trouver le subtil équilibre entre la restitution des idées importantes du corpus documentaire et l'apport de connaissances extérieures permettant de prendre de la hauteur (et non pas faire l'étalage d'un savoir peu en lien avec le sujet). Certains candidat.e.s prennent peu de risques et collent au dossier sans proposer de véritables apports extérieurs. D'autres, au contraire prennent trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, ne cherchent pas à faire communiquer les textes du dossier entre eux et enchainent les références et/ou théories sans approfondissements ni structurations apparentes. Ce fut le cas notamment sur les dossiers suivants : « La mesure de l'économie en temps de crise », « Quelle amélioration pour l'assurance-chômage ? », « Quelle analyse de la concurrence ? », « Le financement de l'université et ses conséquences ».

Enfin, comme souligné les années précédentes, un nombre plutôt faible de candidat.e.s utilise le tableau pour illustrer leurs propos, et, le plus souvent, cela manque de précision, notamment concernant l'usage des schémas et autres graphiques. Cependant, certains ont bien su utiliser le tableau pour compléter et préciser leurs propos, notamment lors des réponses aux questions.

Sur le fond, la session des questions demeure encore trop souvent le point faible de la plupart des candidat.e.s, y compris parfois pour celles et ceux ayant les meilleures notes, toujours à l'exception de quelques un.e.s qui répondent de manière précise aux questions fermées et de manière argumentée aux questions ouvertes. Un nombre certain de candidat.e.s n'est toujours pas à l'aise avec les caractéristiques du système de protection sociale français et les concepts et notions suivants ne sont pas toujours bien maîtrisés : distinctions efficacité/efficience, corrélation/causalité et économie positive/normative, élasticités, externalités, aléa moral, taux d'activité, etc.

Histoire

Les 40 prestations portant sur les dossiers d'histoire ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 18. La moyenne s'établit à 11,2.

Les sujets posés cette année ont porté sur des enjeux divers, d'histoire sociale (Histoire sociale des carrières militantes), économique (Désindustrialisations), militaire (La Grande Guerre des enfants) politique (Gauche et catholicisme), environnementale (Les territoires du tourisme), des représentations (l'usage politique de Gaulois) et en histoire du genre (Le contrôle des étrangères et des étrangers dans la France des années 1930).

Ils ont couvert les différents moments de la période au programme, de la Troisième République (Expériences de la folie sous la 3ème République) aux années 1970 et 1980

(1983 : aux origines d'un tournant néolibéral ?), en passant, par exemple, par l'entre-deux-guerres (Le contrôle des étrangères et des étrangers dans la France des années 1930), la Seconde guerre mondiale (Vichy face aux sociétés coloniales), le second vingtième siècle (Scientifiques critiques). Aucun sujet n'a porté spécifiquement sur un autre État que la France, mais des sujets ont croisé l'histoire nationale avec des contextes internationaux, (Vichy face aux sociétés coloniales). Des sujets ont porté sur l'ensemble de la période avec un angle précis (L'usage politique des Gaulois), d'autres ont demandé de mettre en relation une question avec plusieurs moments du programme (Jeunes en politique).

Les candidat.e.s maîtrisent dans l'ensemble l'exercice. Les prestations les plus abouties sont celles qui combinent une expression claire, une lecture fine des textes appuyées sur des connaissances historiques et historiographiques précises, la détermination d'une problématique adaptée, un plan cohérent permettant de circuler dans les textes proposés, le recours, le cas échéant, à des notions économiques ou sociologiques pertinentes.

Les articles proposés visent à faire discuter les candidats autour de recherches classiques et récentes en histoire contemporaine. Dans de rares cas, des contresens importants ont été faits sur le sens des articles proposés. Il n'est pas attendu que les candidats en connaissent les auteurs, les revues de publication et, naturellement, le contenu. Mais celui-ci ne peut être bien compris et présenté qu'à l'aide de connaissances solides sur la ou les périodes qu'ils concernent, pour les placer dans un contexte maîtrisé, éviter les anachronismes, comprendre les institutions dans lesquelles ils se placent. A cet égard, le jury a constaté une très grande hétérogénéité. D'excellents candidats avec des connaissances précises et bien mobilisées (Jeunesse en politique) en ont côtoyé d'autres pour lesquels la compréhension des dossiers a été rendue difficile par des lacunes importantes. Par exemple, pour traiter le sujet sur Vichy aux colonies, il n'est évidemment pas attendu des connaissances préalables précises sur la situation de la Guyane pendant la Seconde guerre mondiale, qui fait l'objet d'un article, mais sa bonne compréhension n'est pas possible sans des connaissances solides sur le déroulement de la guerre en général.

Les articles doivent être mis en perspective : comparer leurs objets, leurs méthodes, ou encore les enjeux soulevés, réfléchir aux découpages chronologiques qu'ils proposent, à leurs convergences et éventuelles divergences. La lecture linéaire des articles et les trop longues citations ne permettant pas d'apprécier le regard critique des candidat.e.s a été sanctionnée. Il s'agit d'établir un dialogue entre les articles, les candidats devant montrer comment les articles se répondent ou se complètent autour d'une problématique.

Le jury conserve l'essentiel de l'appareil critique des articles. Il est pertinent d'interroger le type de sources utilisées par l'historien ainsi que sa démarche historique. Il faut cependant éviter de traiter de manière longue et descriptive les aspects méthodologiques

des articles si cela n'apporte rien à l'analyse. Il convient également de ne pas spéculer inutilement sur les titres des revues dont les articles sont issus. Il est par ailleurs rappelé que le « name-dropping » d'auteurs ou de courants historiques, peut s'avérer contre-productif lorsque le candidat n'est pas en mesure de citer ensuite au cours de l'entretien une idée ou un auteur. Il est également contre-productif de présenter de manière allusive la thèse d'un grand auteur (Foucault, Bourdieu etc.) sans pouvoir, dans l'entretien, la présenter avec clarté.

Du point de vue formel, un propos clair et organisé est souvent révélateur d'une bonne compréhension du dossier. Une bonne introduction, présentant la thématique générale du dossier, les questions soulevées et les deux articles, intégralement rédigée au préalable, et quelques éléments de conclusion rappelant les principaux enjeux du dossier, sont à ce titre incontournables. La maîtrise du temps constitue un élément de notation. Quelques exposés beaucoup trop courts (20 minutes) signalent des connaissances insuffisantes ou une restitution incomplète du dossier. Il faut cependant conclure lorsqu'on a achevé son propos et ne pas meubler inutilement pour gagner du temps. Quelques minutes en moins ne constituent pas un défaut rédhibitoire. De même, l'aveu d'une ignorance vaut mieux qu'une digression fantaisiste.

Sujets d'histoire

Désindustrialisations

Marion Fontaine, « Moderniser, convertir... désindustrialiser ? Le cas des mines françaises (fin des années 1940 - début des années 1960) », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2019/4 (N° 144), p. 81-96. (Extraits)

Romain Castellesi, « « Ils détruisent notre vie, ils cassent nos usines. ». Désindustrialisation et (dé)mobilisations ouvrières dans deux villes moyennes françaises, Romans et Autun (1949-2017) », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2019/4 (N° 144), p. 115-129. (Extraits)

Gauche et catholicisme

Yvon Tranvouez, « Connections de faible intensité : la fragmentation de la gauche catholique en Europe occidentale (1962-1978) », *Histoire@Politique*, vol. 30, no. 3, 2016, pp. 144-154.

Denis Pelletier, « Catholiques français de gauche et d'extrême gauche à l'épreuve du « moment 68 » », *Histoire@Politique*, vol. 30, no. 3, 2016, pp. 114-127.

La Grande Guerre des enfants

Manon Pignot, « « Les enfants ne vont pas au front » : les combattants juvéniles de la Grande Guerre », *Le Mouvement Social*, vol. 261, no. 4, 2017, pp. 31-47.

Michaël Bourlet, « L'image des enfants dans les cartes postales de la Grande Guerre », *Inflexions*, vol. 37, no. 1, 2018, pp. 173-189.

Histoire sociale des carrières militantes (1945-1985)

Paul Boulland, « Sortir du rang ? Rapports à l'usine des cadres ouvriers communistes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2013/1-2 (n° 196-197), p. 54-71. (Extraits)

Paul Boulland, Nicolas Simonpoli, « « Monter à la confédération ». La codification des carrières de permanents syndicaux par la CFDT et la CGT (1970-1985) », *Genèses*, 2021/1 (n° 122), p. 35-58. (Extraits)

Expériences de la folie sous la 3^{ème} République

Marie Derrien, « Éliminer ou récupérer ? L'armée française face aux fous du début du XX^e siècle à la Grande Guerre », *Le Mouvement Social*, 2015/4 (n° 253), p. 13-29. (Extraits)

Marie Derrien, « Soigner les incurables ? L'expérience des colonies familiales et la réforme de l'assistance aux aliénés en France (1892-1939) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2020/1 (n° 67-1), p. 24-43. (Extraits)

1983 : aux origines d'un tournant néolibéral ?

Mathieu Fulla, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au « néolibéralisme » (1981-1984) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 138, no. 2, 2018, pp. 49-63.

Florence Descamps, « Les technocrates du ministère des Finances et le tournant de la rigueur de 1983. Conversion libérale ou idéologie gestionnaire ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 138, no. 2, 2018, pp. 33-47.

L'usage politique des Gaulois

Christian Amalvi, « Naissance et affirmation d'un mythe scolaire : « Nos ancêtres les Gaulois », de l'Époque romantique à 1944 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 32, no. 2, 2020, pp. 93-109.

Patrick Garcia, « Prospérité et infortunes d'un mythe national. Les Gaulois dans le discours public depuis 1958 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 32, no. 2, 2020, pp. 111-132.

Vichy face aux sociétés coloniales

Florence Renucci, « La législation antisémite en partage. Vichy et la France libre dans l'empire colonial », *Genèses*, 2020/3 (n° 120), p. 51-69. (Extraits)

Edenz Maurice, « L'école en Guyane de 1940 à 1943. Revisiter l'autoritarisme du régime de Vichy par un détour colonial », *Genèses*, 2020/3 (n° 120), p. 28-50. (Extraits)

Les territoires du tourisme, des années 1910 aux années 1980

Steve Hagimont, « Aménager et exploiter la montagne sportive hivernale. La Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées (1911-1982) », *Entreprises et histoire*, 2018/4 (n° 93), p. 27-46.

Renaud Bécot, Giacomo Parrinello, « Gouverner le désir de rivage. La fondation du Conservatoire du littoral, 1972-1978 », *Le Mouvement Social*, 2020/2 (n° 271), p. 65-82.

Scientifiques critiques

Sezin Topçu, « Nucléaire : de l'engagement « savant » aux contre-expertises associatives », *Natures Sciences Sociétés*, 2006/3 (Vol. 14), p. 249-256.

Christophe Bonneuil, « Cultures épistémiques et engagement public des chercheurs dans la controverse OGM », *Natures Sciences Sociétés*, 2006/3 (Vol. 14), p. 257-268.

Le contrôle des étrangères et des étrangers dans la France des années 1930

Nicolas Fischer, « Les expulsés inexpulsables. Recompositions du contrôle des étrangers dans la France des années 1930 », *Cultures & Conflits*, 53 | printemps 2004

Aurélien Audeval, « Une question de catégorie ? Politiques du mariage mixte entre Allemandes et Français. France 1935-1940 », *Le Mouvement Social*, 2008/4 (n° 225), p. 39-51.

Jeunesses en politique

Marie Aynié, « « Où allez-vous jeunes gens ? ». Zola et la jeunesse dreyfusarde », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 8, no. 2, 2007, pp. 25-38.

Ludivine Bantigny, « Une jeunesse rédemptrice. Interprétations et usages politiques de la contestation (autour de mai-juin 1968) », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 10-20.

Sociologie

Les 40 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 5 à 20. La moyenne des notes - 11,5 - est sensiblement supérieure à celles de 2019 et 2018 - 10,46 et 10,44 - et même aux valeurs atteintes il y a quelques années (pour rappel : 11,10 en 2016 ; 11,2 en 2015). La dispersion des résultats reste plutôt élevée - l'écart-type est de 3,78 - comme en 2019. La note médiane est 11 ; le mode valant également 11.

La teneur des exposés correspond globalement aux attentes du concours qui semblent convenablement assimilées par la plupart des candidats. Le constat dressé lors des précédentes sessions concernant la tendance à la standardisation des exposés pour se rapprocher des exigences de l'exercice tend à se confirmer : réflexion sur les termes du libellé, présentation du dossier, souci de problématisation, annonce d'un plan, sous-parties présentées en début ou au fil des différentes parties, respect du temps imparti sont fréquemment repérables dans les prestations des candidats avec toutefois une capacité encore variable à réunir toutes ces conditions.

Les 11 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes variés accordant une part significative - plus de la moitié - à des textes récents : 12 d'entre eux dataient de 2017 ou des années postérieures.

La socialisation au temps

Zaffran (Joël), « Le temps scolaire, le temps libre et le temps des loisirs : comment réussir au collège français en s'engageant dans la course des temps sociaux », *Sport et activité physique : vie personnelle, sociale et économique*, vol. 24, n° 1, 2001, pp. 137-153.

Julla-Marcy (Mathilde), Burlot (Fabrice), Le Mancq (Fanny), « Socialisations temporelles dans le sport de haut niveau. De la maîtrise du chronomètre à la maîtrise du temps », *Temporalités [En ligne]*, n° 25, 2017, pp. 1-15.

Le football féminin

Martin (Camille), « Se mettre au football, arrêter le football », *Staps*, 2021, n° 131, pp. 65-83.

Arrondel (Luc), Duhautois (Richard), « Les salaires et les transferts de footballeuses », *Comme des garçons ? L'économie du football féminin*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2020, pp. 79-99.

Sociologie des combattants

Mariot (Nicolas), « Pourquoi les normaliens sont-ils morts en masse en 1914-1918 ? Une analyse structurale », *Pôle Sud*, n° 36, 2012, pp. 10-29.

Loez (André), « La composition sociale de l'armée française en 1914-1918 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, 2017, pp. 32-41.

L'espace social

Beaubatie (Emmanuel), « L'espace social du genre », *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 135-166.

Bourdieu (Pierre), « L'espace social et ses transformations », *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, pp. 117-126.

Être grosse

Carof (Solenne), « Être grosse. Du corps discréditable au corps discrédité », *Sociologie*, 2019, 10(3), pp. 285-302.

de Saint Pol (Thibaut), « Inégalité de poids et poids du genre », *Le corps désirable. Hommes et femmes face à leur poids*, Paris, PUF, 2010, pp. 129-147.

Hériter ?

Chuang (Ya-Han), « Avoir ou ne pas avoir un "cerveau français" », *Une minorité modèle ? Chinois de France et racisme anti-Asiatiques*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 113-135.

Bessière (Céline), « Contre ses parents, grâce à ses parents : trouver sa place », *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'agir, 2010, pp. 135-152.

Servir

Lambert (Anne), « Apprendre à servir et aimer servir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2019, n° 230, pp. 36-55.

Schwartz (Olivier), « La pénétration de la "culture psychologique de masse" dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2011, 2(4), pp. 345-361.

S'abstenir

Tiberj (Vincent), « Le vote décentré ? Renouvellement générationnel et rapport à la participation électorale en France », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 5, 2018, pp. 821-843.

Buisson (Guillemette), Penant (Sandrine), « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique », *INSEE Première*, n° 1671, octobre 2017, pp. 1-4.

Réponses à la massification de l'Université

Frouillou (Leïla), Pin (Clément), van Zanten (Agnès), « Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France », *L'année sociologique*, vol. 70, n° 2, 2020, pp. 337-351 & 357-359 [Extraits].

Altet (Marguerite), Fabre (Michel), Rayou (Patrick) « Une fac à construire : sur quelques aspects paradoxaux de l'expérience universitaire », *Revue Française de Pédagogie*, n° 136, 2001, pp. 107-114.

Les significations des marges

Pénet (Pierre), « Passer par les marges. Le potentiel heuristique des "marginalia" pour l'étude de l'action publique », *Sociologie du travail*, 62(1-2), 2020, pp.1-21.
Laurens (Sylvain), « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir », *Genèses*, n° 72, 2008, pp. 26-41.

Rire

Ogien (Ruwen), « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires, mépris », *Revue française de sociologie*, 31(4), 1990, pp. 591-607 [Extrait].
Marchand (Véronique), « Le rire comme clef de compréhension des relations sociales », *Sociétés contemporaines*, n° 113, 2019, pp. 113-134.

En dépit de la qualité d'ensemble des exposés déjà relevée, on peut mentionner quelques points pouvant encore être améliorés. Il est ainsi primordial de veiller à un emploi rigoureux du vocabulaire des sciences sociales. Les mots sont des outils de travail dans l'univers de l'enseignement et de la recherche. Une utilisation appropriée de ceux-ci est donc décisive. Un vocabulaire hésitant, voire erroné, a pu s'avérer préoccupant en constatant par exemple que la cohorte a été présentée comme « ce qui renvoie au milieu ». L'emploi de mots justes favorise une exposition rigoureuse des logiques sociologiques à l'œuvre dans des phénomènes tels que la socialisation ou encore la stratification sociale. Il importe donc de veiller à la qualité de l'expression orale. La clarté est une vertu appréciable dans une argumentation ou dans la réponse à une question. Les réponses nébuleuses n'aident pas à saisir le fond d'une pensée. Sont également à proscrire les présentations du dossier consistant en une stricte juxtaposition de passages, sans la moindre transition. Ménager des transitions entre les parties de l'exposé reste un luxe que réservent quelques rares prestations : les plus abouties.

Parmi les lacunes observées lors de cette session, on peut mentionner la fréquence d'une trop faible attention accordée aux choix méthodologiques privilégiés par les auteurs des textes.

Un condensé de ce qu'il ne faut pas faire dans un exposé a hélas pu être observé au cours d'une prestation : une présentation filandreuse a révélé des incompréhensions du contenu des textes. Ainsi, un article du dossier a-t-il fait l'objet d'une confusion quant à son objet qui ne traitait pas de la professionnalisation. L'exposé déjà peu convaincant a été suivi d'un enlèvement au cours de la séance de questions qui a donné lieu à l'emploi d'un vocabulaire inapproprié, à l'instar de l'évocation de « la vraie pratique du football » pour la différencier de celle des joueuses. Le plan bancal n'a en outre pas permis de cerner les enjeux du dossier. Beaucoup de réponses « à-côté », voire des erreurs d'analyse, n'ont fait que conforter une impression d'insuffisance déjà installée.

Plus généralement, lors de la séance de questions avec le jury, l'essentiel est de répondre aux interrogations de celui-ci, c'est-à-dire de concentrer ses réponses sur ce qui est

demandé et non sur ce que l'on a appris dans une optique de recyclage. Les tentatives de diversion, de détournement de questions sont malvenues et identifiées comme telles. C'est donc une façon de procéder risquée et maladroite.

A l'inverse, les meilleures prestations sont remarquées par leur souci de répondre en détail aux questions en prenant appui sur des connaissances précises, approfondies. Le jury a particulièrement prisé les candidats qui ont développé des exposés structurés, marqués par un effort de mise en perspective des textes en les situant dans des débats disciplinaires, voire pluridisciplinaires. Sont toujours très appréciés les efforts de navigation entre les différentes disciplines qui peuvent être convoquées dans un même dossier.

Le jury apprécie toujours les exposés qui vont au-delà de la simple mention d'une notion ou d'une expression (« la distinction », « les plis du social », « la déviance ») et qui développent cette notion ou cette expression dans le fil de l'exposé. L'étalage de noms et de références explicites ou implicites dessert les candidats surtout quand les questions du jury restent ensuite sans réponse.

Le jury s'estime en droit de demander une définition des termes utilisés dans l'exposé, que ce soit « chômage », « immigré », « bien », « recensement » ... L'INSEE met à disposition un lexique <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions> qui peut être utile pour les révisions.

Même si c'est un peu un truisme de le signaler, rappelons qu'une bonne introduction avec accroche, définition des termes du dossier, présentation des textes, problématique, annonce de plan, parties portant une argumentation, est de nature à bien engager une prestation. De même, une contextualisation établissant des liens avec l'actualité, dans la mesure du possible, reste un procédé astucieux.

Un traitement donné du sujet intitulé « S'abstenir » fournit un bon exemple de l'intérêt qu'il y a à mener un travail rigoureux sur le titre du dossier quand il débouche sur un plan, un angle d'entrée dans le sujet. Ainsi, la candidate a-t-elle présenté une bonne analyse du titre où la présence d'un verbe signifiant une démarche active a par la suite été bien exploitée. Même s'il aurait pu, sur certains points, être plus approfondi, l'ensemble de l'exposé s'est avéré solide. Un effort de critique de la thèse portée par un des deux documents a été particulièrement bienvenu. Les réponses aux questions ont été pertinentes, malgré un degré de précision qui aurait plus être plus élevé. Les enjeux du dossier étaient bien cernés dans l'ensemble. L'entretien a ensuite mis en valeur des aptitudes à chercher et trouver des réponses en raisonnant avec perspicacité. Le jury a apprécié.

Quelques faiblesses surprenantes ont toutefois pu être relevées lors de cette session :

* le positionnement d'Émile Durkheim au moment de la Première guerre mondiale n'évoquant absolument rien ;

* James March et Herbert Simon présentés comme spécialistes de l'analyse du vote ;

* la FNSEA non connue ;

* *Le métier de sociologue* attribué au seul Pierre Bourdieu, même après une demande de confirmation ;

* une méconnaissance de l'actualité qui a pu s'avérer particulièrement dommageable sur un thème tel que l'abstention ;

* enfin, répondre à une question telle « qu'est-ce qu'hériter en politique ? » est un exemple de ce qui est attendu des candidats en termes d'aptitude à la réflexion... plutôt qu'un « je ne sais pas quoi dire... »